

**Règlement du Challenge de cross EA/PO/BE/MI du Gers
27 Janvier 2018 à AUCH**

Article 1

Le présent challenge a pour but de promouvoir et récompenser la pratique du cross country chez les jeunes. Sont notamment encouragés : l'assiduité, l'esprit sportif, l'endurance et le fair-play.

Article 2

Les épreuves du challenge de cross EA/Po/BE/MI du Gers sont au nombre de quatre, organisées par les quatre clubs affiliés FFA du Gers : l'ACA (Auch), l'AFC (Astarac Fond Club), la SAC (Condom) et Tracks Athlé (l'Isle Jourdain).

Article 3

Peuvent concourir au challenge de cross 2017-2018 tous les licenciés FFA de la saison en cours du Gers, ou, titulaires du Pass Running, d'une licence UNSS, USEP, FSU, USGEL, sur la présentation de la licence avec mention Athlétisme et aux non-licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an comportant la mention «pas de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition»

Article 4

Tous les participants EA et PO recevront une médaille.

Les catégories Benjamins et Minimes, le premier recevra une coupe, et une médaille sera attribuée au 2ème et au 3ème.

Pour les concurrents non FFA, le premier recevra également une coupe.

Article 5

Les athlètes seront récompensés à l'issu du challenge par sexe et par année de naissance. Le premier de chaque année se verra décerner le titre de vainqueur du challenge départemental de cross et recevra une coupe, le second et le troisième seront aussi récompensés (médaille ou autre).

Article 6

L'Organisateur est assuré (responsabilité civile AXA) les participants non-licenciés devront l'être également à titre individuel.

Article 7

Toute inscription se fera après avoir pris connaissance du présent règlement.

Article 8

Les organisateurs se réservent le droit

- . d'annuler la manifestation en cas de force majeure
- . de regrouper des courses jusqu'à 34 heure avant le départ de celles-ci
- . en conséquence, les confirmations d'engagement seront clôturées 1h avant chaque course.

Article 9

L'inscription suppose l'acceptation aux organisateurs d'utiliser l'image et la silhouette des athlètes dans diverses publications dans le respect des dispositions légales en vigueur.

HORAIRES 8^{ème} CROSS Louis RAFFIN

**SAMEDI 27 JANVIER 2018 – PARC du CONSEIL DEPARTEMENTAL
du GERS**

Inscriptions sur place à partir de 14h 00

14h 45	EA Filles	2009-2011	kid Cross durée : 6 mm
15h 00	EA Garçons	2009-2011	kid Cross durée : 6 mm
15h 15	Poussines	2007-2008	1075m
15h 30	Poussins	2007-2008	1075m
15h 45	Benjamins (es)	2005-2006	2015m
16h 00	Minimes (G et F)	2003-2004	2400m
16h30	Remise récompenses courses et challenge cross PO		
17h 00	fin et pot de l'amitié		